

## FICHE RESTAURATION

Année scolaire 2023 / 2024

Pour bénéficier du service restauration scolaire, vous devez au préalable compléter le dossier unique d'inscription pour l'enfant concerné.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les services de la Mairie

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né le : \_\_\_\_\_ Sexe :  M  F

Ecole :  NARCISSES  J.LAROCHE  GENETS  P.PUEL

### Réservation

**Réservation annuelle** :  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

A partir de la rentrée scolaire

Date ultérieure (à préciser) :

**Réservation ponctuelle** :

Réservation et/ou modification possible jusqu'au mardi 17h30 pour la semaine suivante

**Allergies alimentaires** :  OUI  NON

Si oui : Un protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est-il mis en place ?  OUI  NON

**Repas alternatif** :  Oui  Non

Si oui :  Repas sans viande de porc **ou**  Repas sans viande

Le choix du repas est valable pour toute l'année scolaire en cours.

**Attention si votre dossier DUI n'est pas actualisé auprès de la mairie avant le début de la rentrée scolaire le tarif appliqué pour le repas sera le tarif 5.**

Date :

Signature :



## INFORMATIONS

### 1. MODALITÉS D'INSCRIPTION et de RÉSERVATION :

Une fois le dossier unique d'inscription dûment renseigné, vous avez le choix entre **2 modes de réservations** pour la restauration scolaire : la **réservation annuelle** ou la **réservation ponctuelle**.

Chacun de ces modes répond à des besoins ou des situations particulières :

Mode de réservation	Réservation Annuelle	Réservation Ponctuelle
Qui ?	Les enfants qui déjeunent toute l' <b>année de façon régulière</b> : toute la semaine, tous les lundis, etc.	Les enfants qui mangent de façon irrégulière.
Comment ?	En renseignant le tableau ci-dessus pour une réservation annuelle.	En réservant auprès du <b>service restauration</b> par : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Portail famille</li> <li>E-mail : <a href="mailto:enfance@onet-le-chateau.fr">enfance@onet-le-chateau.fr</a></li> </ul>
Quand ?	Avant la rentrée scolaire ou à tout moment durant l'année scolaire en cours, en contactant le service restauration.	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Réservation/annulation possible jusqu'au mardi soir 17h30 pour la semaine suivante</b></li> </ul>
Modifications possibles ?	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mode de réservation</b> : Le passage d'un mode de réservation à l'autre est possible à tout moment de l'année par simple demande formulée auprès du service restauration scolaire de la Ville d'Onet le Château. Attention aux délais de réservation/annulation</li> <li><b>Annulation hors délai</b> : Toute annulation hors délais fera l'objet d'une facturation.</li> <li><b>Réservation hors délai</b> : Toute demande de réservation repas hors délai sera soumise à l'accord de la collectivité et majorée de 2€ par repas.</li> </ul>	

### 2. TARIFS APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> mars 2023 (susceptibles d'évolution en cours d'année) :

RESTAURANT SCOLAIRE	
Selon les tranches annuelles de Quotient Familial - Restauration Scolaire :	A partir du 01/03/2023
1 - si montant < à 4 000 €	1,92 €
2 - si montant > à 4 000 € et < ou = à 8 000 €	2,27 €
3 - si montant > à 8 000 € et < ou = à 12 000 €	2,69 €
4 - si montant > à 12 000 € et < ou = à 17 000 €	3,28 €
5 - si montant > à 17 000 €	3,90 €
Adultes déjeunant dans les restaurants scolaires :	4,45 €
Repas servis en extérieur :	2,10 €
<i>"Une majoration de 2 € par repas sera appliquée pour tout repas consommé sans réservation préalable dans les délais prévus par le règlement intérieur".</i>	

